

Accréditation des programmes d'éducation médicale canadiens

Accreditation for Canadian Medical Education Programs

Danielle BLOUIN¹ et Geneviève MOINEAU²

¹ Secrétaire, Comité d'agrément des facultés de médecine du Canada

² Présidente et directrice générale, Association des facultés de médecine du Canada

Manuscrit soumis pour publication le 4 décembre 2015 ; commentaires éditoriaux formulés aux auteurs le 17 mars 2016 ; accepté pour publication le 12 avril 2016

Mots-clés

Accréditation ;
faculté de médecine ;
Canada ; programme
pré-gradué ;
formation médicale

Résumé – Contexte et problématique : Les programmes d'éducation médicale canadiens sont accrédités de façon conjointe par le Comité d'agrément des facultés de médecine du Canada (CAFMC) et par le *Liaison Committee on Medical Education* (LCME). De nouvelles dispositions confèrent désormais une autonomie au CAFMC dans le processus décisionnel des statuts d'accréditation des programmes d'éducation médicale canadiens. **Exégèse :** Cet article présente un bref aperçu du processus d'accréditation des programmes d'éducation médicale canadiens et du contexte d'élaboration des nouvelles normes canadiennes. Les nouvelles normes canadiennes sont disponibles par le lien électronique fourni.

Keywords

Accreditation;
medical school;
Canada;
undergraduate
program; medical
education

Abstract – Background: Canadian medical education programs are jointly accredited by the Committee on Accreditation of Canadian Medical Schools (CACMS) and by the Liaison Committee on Medical Education (LCME). A recently signed Memorandum of Understanding now provides CACMS with autonomy in the accreditation decision-making process of Canadian medical education programs. **Analysis:** This paper presents a brief overview of the accreditation process of Canadian medical education programs and of the context in which the new Canadian accreditation standards were developed. The new Canadian standards are available through the provided electronic link.

Introduction

Bien que le développement d'un système d'accréditation des programmes d'éducation médicale en Amérique du Nord soit fréquemment attribué à Flexner, il date en fait du milieu du 19^{ème} siècle,

alors que plusieurs collèges médicaux nord-américains s'étaient réunis pour élaborer des critères uniformes pour l'obtention d'un diplôme médical^[1]. L'évolution progressive du système initial d'accréditation a abouti à la création en 1942 du *Liaison Committee on Medical Education* (LCME), composé d'un

nombre égal de membres de l'*American Medical Association* et de l'*Association of American Medical Colleges* (AAMC), assurant la participation à la fois de facultés de médecine et de praticiens au processus d'accréditation.

Jusqu'en 1979, les programmes canadiens d'éducation médicale étaient accrédités uniquement par le LCME. Le Comité d'agrément des facultés de médecine du Canada (CAFMC) est né en 1979 dans un souci de mieux représenter les facultés de médecine canadiennes dans le processus d'accréditation. En image miroir du LCME, le CAFMC a comme parents l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC) et l'Association médicale canadienne (AMC). Depuis 1979, le CAFMC agit comme autorité digne de confiance en matière d'agrément des programmes d'éducation médicale menant au diplôme en médecine au Canada, et les programmes d'éducation médicale canadiens sont accrédités de façon conjointe par le CAFMC et par le LCME^[2]. Les normes d'accréditation de même que leur application sont identiques entre le CAFMC et le LCME, bien que les systèmes de soins de santé et les contextes d'éducation médicale diffèrent de façon significative entre le Canada et les États-Unis.

La signature récente d'un protocole d'entente par les organisations parentes de ces deux comités établit désormais l'autonomie du CAFMC dans l'élaboration d'éléments d'accréditation tout en préservant la concordance des normes entre les deux systèmes.

Cet article présente un bref aperçu du processus d'accréditation des facultés de médecine du Canada et du contexte d'élaboration des nouvelles normes canadiennes. Les nouvelles normes canadiennes sont accessibles en ligne.

Processus d'accréditation des programmes d'éducation médicale du Canada

L'accréditation, telle qu'elle est actuellement pratiquée au Canada, est un processus en vertu duquel les programmes décident volontairement de subir une évaluation exhaustive par des pairs relativement à leur conformité aux normes reconnues de

qualité de l'enseignement. Par l'accréditation, le CAFMC procure aux étudiants en médecine, aux diplômés, aux membres de la profession médicale, aux établissements de santé, aux autorités sanitaires, aux autorités réglementaires et au grand public l'assurance que : 1) les programmes éducatifs menant à l'obtention du diplôme de médecin (MD) satisfont à des normes nationales raisonnables, généralement reconnues et appropriées sur le plan de la qualité de l'enseignement et 2) les diplômés de ces programmes ont une expérience éducative complète et valide suffisante pour les préparer à l'étape suivante de leur formation^[1]. La totalité des 17 programmes pré-gradués d'éducation médicale du Canada sont accrédités.

Les programmes de médecine sont assujettis à une visite d'accréditation tous les huit ans. Dans l'intervalle, le CAFMC peut demander un rapport d'étape ou une visite limitée ciblant des normes ou éléments d'accréditation pour lesquels des problèmes ont été identifiés.

En préparation de la visite d'accréditation, le programme d'éducation médicale conduit une auto-évaluation portant sur chacune des normes et chacun des éléments d'accréditation. Le programme complète également l'instrument de collecte de données requis par le CAFMC ; cet instrument collige différentes données servant à évaluer la performance du programme, telles que la performance des étudiants du programme aux examens nationaux, leur satisfaction face aux services offerts par le programme, la satisfaction des diplômés récents du programme, ainsi que des données financières et factuelles sur le contenu du programme, les méthodes d'évaluation des étudiants, etc. Les étudiants du programme tiennent un sondage sur la disponibilité des services offerts et des personnes ressources du programme, et sur la satisfaction des étudiants par rapport à divers aspects du programme. L'auto-évaluation du programme, l'instrument de collecte de données et le rapport des étudiants sont soumis au CAFMC trois mois avant la tenue de la visite.

L'équipe de visiteurs est composée de cinq ou six membres experts en éducation médicale ou cliniciens, venant d'autres facultés de médecine du Canada et est présidée par un doyen d'une autre

faculté de médecine canadienne. Un visiteur représentant le LCME se joint à l'équipe lorsque c'est possible. La visite se déroule sur trois jours (quatre si le programme de médecine visité utilise des sites de formation à distance). Durant la visite, l'équipe rencontre le doyen de la faculté de médecine, le doyen du programme d'éducation médicale, les autres dirigeants du programme tels que les directeurs des services aux étudiants, les directeurs académiques des divers segments du programme, les directeurs des départements cliniques et universitaires, des membres du corps professoral enseignant ainsi que des étudiants.

Un rapport de visite est rédigé, basé sur le matériel soumis par le programme d'éducation médicale et les renseignements recueillis durant la visite ; ce rapport est transmis au CAFMC pour son évaluation lors de l'une de ses trois rencontres annuelles. Le CAFMC est composé de quatre membres de l'AMC, quatre membres de l'AFMC, deux membres du public, quatre membres étudiants (se partageant deux votes). Le CAFMC décidera du niveau de satisfaction atteint par le programme envers chacun des éléments d'accréditation et du niveau de conformité établi avec chacune des normes d'accréditation, et recommandera un statut d'accréditation pour le programme de même que les activités de suivi requises. Le LCME reverra les recommandations du CAFMC à sa propre réunion et une décision commune sur le statut d'accréditation et les activités de suivi requises sera communiquée au programme d'éducation médicale.

Contexte d'élaboration des nouvelles normes canadiennes

En 2010, l'AFMC publie le document « L'avenir de l'éducation médicale au Canada (AEMC) : Une vision collective pour les études médicales pré-doctorales 2010 – 2015 », résultat d'un projet visant à initier une réforme de l'éducation médicale canadienne afin de mieux répondre à la complexité

grandissante des services de santé au Canada^[3]. Dix recommandations sont proposées, de même que cinq facteurs habilitants facilitant l'implantation des recommandations. Le premier facteur habilitant est énoncé : « Rajuster les normes d'agrément ». Afin d'être en mesure de répondre aux recommandations du rapport de l'AFMC, le CAFMC doit pouvoir modifier les normes d'accréditation des programmes d'éducation médicale canadiens. Le CAFMC veut cependant préserver la relation unique qu'il entretient avec le LCME et la réciprocité des statuts d'accréditation des facultés de médecine canadiennes. A la même période, le CAFMC et le LCME sont engagés dans un exercice majeur de restructuration des normes d'accréditation ; les 132 normes existantes se voient modifiées en 95 éléments d'accréditation, regroupés sous 12 normes. Les instances de parrainages des deux comités conviennent donc d'un protocole d'entente par lequel le CAFMC et le LCME s'accordent à conserver identiques les 12 normes d'accréditation, mais qui donne au CAFMC l'autonomie pour ajouter, modifier, ou retrancher des éléments d'accréditation de façon à mieux refléter les préoccupations canadiennes à l'égard de la formation médicale et le contexte canadien de prestation des soins de la santé. Le protocole d'entente est entré en vigueur en juillet 2014. À ce jour, 39 éléments sont demeurés identiques et 56 ont été modifiés, soit pour en améliorer la compréhension, soit pour reconnaître l'existence de cursus non-traditionnels, ou pour mieux refléter le contexte canadien. Un élément a été ajouté en 2015 et celui-ci porte sur la responsabilité sociale des facultés de médecine (élément 1.1.1). Le CAFMC continue son travail de révision des normes et d'analyse des requêtes qu'il reçoit pour l'incorporation de nouveaux éléments d'accréditation.

Le protocole d'entente entre l'AMC, l'AFMC, l'AMA et l'AAMC sera revu en juin 2015.

Appendice : Normes canadiennes d'accréditation des programmes canadiens d'éducation médicale Disponible sur : https://www.afmc.ca/sites/default/files/Normes_Éléments_CAFMC_AY_2016-17_%28août_2015%29.pdf

Références

1. Smiley DF. History of the Association of American Medical Colleges 1876-1956. *J Med Educ.* 1957;32(7):512-25
2. Comité d'agrément des facultés de médecine du Canada. Règles de Procédure. 2015. Disponible sur https://www.afmc.ca/sites/default/files/documents/en/Accreditation/CACMS_Rules_of_Procedure_February_2015%20Final%20French.pdf
3. Association des facultés de médecine du Canada. L'avenir de l'éducation médicale au Canada (AEMC) : une vision collective pour les études médicales prédoctorales 2010-2015. Disponible sur https://www.afmc.ca/pdf/fmec/FMEC-MD-2015_FR.pdf

Correspondance et offprints : Danielle Blouin. Queen's University, 76 Stuart St K7L 2V7 Kingston, Ontario, Canada.
Mailto : Dblouin.cacms@afmc.ca